

Référence: CU 2016/323/(A)/DTA/CEB/CSS  
Groupe d'examen de l'application: reprise de la septième session

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **reprise de la septième session du Groupe d'examen de l'application**, qui se tiendra à Vienne **du 14 au 16 novembre 2016 (bâtiment C, salle des conseils D, Centre international de Vienne)**.

Le Groupe d'examen de l'application a été créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée "Mécanisme d'examen", en tant que groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il a pour fonctions de superviser le processus d'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques et d'examiner les besoins d'assistance technique pour veiller à la bonne application de la Convention.

Une documentation comprenant l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux sera publiée sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation sur la page Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et pourra être consultée aux adresses suivantes:

<http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/IRG-sessions.html> ou <http://myconference.unov.org>.

..... Est jointe à la présente une note d'information destinée aux participants, qui contient des instructions et renseignements administratifs pour faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et d'autres démarches, ainsi qu'une circulaire relative à l'application VIC Online Services.

Il serait souhaitable que la réponse de votre Gouvernement à la présente invitation soit envoyée directement au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), télécopie: +43-1 26060 5841, ou qu'une copie numérisée soit envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante: [UNCAC.COP@unodc.org](mailto:UNCAC.COP@unodc.org).

[...]

Veillez noter que seules les copies de notes verbales numérisées seront acceptées par courrier électronique. Les renseignements sur la composition de la délégation, notamment les noms, titres et coordonnées de ses membres (adresse électronique), devront être communiqués à l'Office dès que possible et en tout état de cause **le 28 octobre 2016** au plus tard. Lorsqu'il déterminera la composition de sa délégation, le Gouvernement est encouragé à prendre en compte les considérations liées à la parité des sexes.

Le 11 août 2016

